

Bref retour sur les résultats financiers de l'année 2005

Comme promis dans le No 3 d'INFusion ainsi que lors du forum qui a eu lieu le 19 mai à Grimentz, nous donnons quelques informations financières découlant des comptes 2005.

En 2005, les dépenses courantes des communes (y compris les comptes intercommunaux) se sont élevées à 13.5 millions et les recettes à 16.6 millions. La marge d'autofinancement a donc été de 3.1 millions. Cela représente une sensible augmentation par rapport à 2004 où elle était de 2.4 millions. Comme pour le canton, les résultats sont donc très positifs.

Comme cela était prévu dans les plans financiers des communes, celles-ci ont massivement investi en 2005. Les investissements ont été de 8.6 millions, ce qui est supérieur aux prévisions d'environ 2 millions. Après déduction des recettes d'investissement de 2 millions, le total des investissements nets (à charge des communes) a été de 6.6 millions.

Les investissements nets n'ont donc pas pu être autofinancés et l'endettement net a augmenté de 3.4 millions pour atteindre la somme de 17.6 millions à la fin de l'année.

Il faut cependant se souvenir qu'à fin 2002, la dette nette cumulée des

communes annivardiennes s'élevait à 34 millions.

Il faut également rappeler que les communes possèdent des actions (Forces Motrices de la Gougria SA, Sierre-Energie SA et FMV SA en particulier) dont la valeur peut être estimée à 12 millions.

Cela signifie que si ces titres étaient vendus (ce qui n'est pas prévu), la dette nette ne serait plus que de 6 millions environ.

Les communes d'Ayer et Grimentz ont vu leur endettement diminuer alors qu'il augmentait dans les autres communes.

D'ici à la fin de 2008, les communes prévoient d'investir encore près de 13 millions (nets). Si l'on table sur des résultats similaires à ceux de 2005, l'endettement devrait donc augmenter de 3.7 millions environ et passer de 17.6 à 21.3 millions. En gardant une petite marge, cela pourrait être 22 millions.

En cas de fusion, l'aide extraordinaire du canton, qui sera de 5 millions, permettrait de ramener l'endettement net de la Commune d'Anniviers à 17 millions. Elle aurait donc un endettement relativement modéré à sa naissance.

«Recréer un dynamisme en Anniviers»

La fusion des communes d'Anniviers représente un choix de société qui concerne tout particulièrement les jeunes. Une quarantaine de jeunes avaient répondu à l'invitation de la Société pour le Développement de la Jeunesse en Anniviers SDJA en mai dernier. Ils ont pu s'entretenir avec les autorités communales et le conseiller aux Etats Simon Epiney.

Quels sont les avantages et les inconvénients d'une fusion? Cette question a été débattue dans deux groupes de discussion. La liste des avantages est ressortie plus longue que celles des inconvénients. D'abord, on a constaté le nombre de sociétés ayant déjà été mises en commun, notamment au niveau des loisirs. Ecole et clubs sportifs leur ont permis de se connaître. Les jeunes ont dit leur confiance en la réussite d'une fusion des six communes si elle devait avoir lieu. Et puis, estiment-ils, la perte de l'esprit de clocher ne serait pas un mal. La fusion permettrait d'accélérer les prises de décision, elle motiverait plus de gens à s'investir pour la collectivité en tant que conseillers. Au sein des commissions, il deviendrait plus facile d'enrôler des spécialistes, augmentant ainsi les performances de la gestion communale. Les jeunes voient d'un bon œil la fusion si elle permet de créer des emplois qui leur permettent de continuer à vivre dans la vallée.

Toutefois, la fusion suscite aussi des craintes. Les jeunes estiment que la Commune de Chandolin sortira perdante, ils craignent que les petits villages de la vallée soient «oubliés». Même soucieux quant à la diminution des services de proximité si les bureaux communaux se voyaient regroupés après la fusion, ceci même si le maintien pendant douze ans de la situation actuelle sera inscrit dans le contrat de fusion. Les jeunes, en fait, sont à l'écoute et en attente d'arguments forts, clairs et sûrs en faveur de la fusion. Ces arguments, Simon Epiney les a développés

dans la deuxième partie de la rencontre.

Etre plus efficaces encore

Le conseiller aux Etats a commencé par démythifier le rôle d'une commune: les décisions municipales sont dictées à 80% par le droit fédéral et cantonal. «La marge de manœuvre est réduite et les tâches sont compliquées. Si la majorité des conseillers sont favorables à la fusion des communes d'Anniviers, c'est qu'ils sont les mieux placés pour se rendre compte de la difficulté des tâches à accomplir. Pour être efficace au sein d'un conseil communal, il faut être juriste, ingénieur, architecte...» Sans parler du poids des responsabilités qui pèsent sur les élus. S'il est normal d'avoir un peu peur du futur, Simon Epiney souligne qu'il ne faut pas pour autant dramatiser. Ce qui l'inquiète, ce n'est pas l'éventuelle centralisation des services de proximité, mais plutôt, à l'échelle de la vallée, la disparition des commerces et des services publics (poste, autobus), ainsi que le manque flagrant de postes de travail pour les jeunes. Une seule commune permettra la création d'emplois.

Parmi les dossiers importants, il y a celui de l'hydroélectricité. Pour Simon Epiney, Anniviers sera plus forte avec une seule commune. Il fait la même réflexion pour ce qui touche aux bisses, aux équipements comme les pistes cyclables, etc.: «Le degré de priorité sera alors le même pour tous». Il a conclu cette rencontre avec les jeunes en leur disant qu'il comprenait la position des sceptiques, mais a affirmé qu'il est important aujourd'hui de recréer un dynamisme en Anniviers. Et cela est possible avec la fusion des communes. «Les conseils communaux ont pris la décision courageuse de faire un pari sur l'avenir et la Commune d'Anniviers doit être porteuse de grandes espérances pour les jeunes.»

INForum 4

Pourquoi changer?

Tout changement implique une prise de risque. On a beau avoir évalué avantages et inconvénients, vient le moment où il faut trancher. À l'heure de décider de la fusion des communes, l'Annivardi-e, rassuré par un siècle d'organisation politique plutôt heureuse, doute lui aussi. Tenté par le réflexe: pourquoi changer, après tout, cela ne va pas si mal?

Le piège de ce raisonnement est qu'il éclaire l'avenir avec la lumière du passé. L'alternative à la fusion est un système qui a fait ses preuves: la collaboration intercommunale.

Mais à force de régler les choses au coup par coup, on remplace la démocratie par une technocratie d'urgence. En perdant de vue l'intérêt général pour régler des problèmes imposés par l'agenda.

Si vos présidents, après avoir poussé loin la collaboration intercommunale, vous proposent aujourd'hui de faire un pas supplémentaire, c'est qu'ils ont leurs raisons. Ils savent, expérience faite, que les collectivités du siècle passé ont atteint leurs limites, que les enjeux du futur s'accommodent mal de décisions d'urgence.

Ils ont la conviction que la Vallée est un territoire naturel, une entité politique et économique mieux à même de relever les défis à venir. Et qu'il convient donc de la doter des pouvoirs d'une collectivité politique, pour que la base, c'est-à-dire, vous les citoyens, redeveniez l'autorité qui prend les décisions importantes. Et le Conseil de la Vallée deviendra l'autorité d'exécution.

Une dernière soirée d'échanges, le 6 octobre à Chandolin, portera sur le Tourisme et l'aménagement du territoire. Deux enjeux capitaux pour l'avenir et qui doivent être résolus en pensant vallée et non plus six communes. Venez poser vos questions, le sujet est sensible et concerne tout le monde. Ne restez pas dans votre coin à cultiver l'illusion que c'était mieux avant et qu'il ne faut rien changer. Tout va changer, tout a déjà changé. Ne vous cachez pas la réalité, venez faire avancer un débat capital dont le seul but doit être: quelle sera la meilleure organisation politique pour le Val d'Anniviers du XXI^e siècle?

Jean Bonnard



Prochain forum

INForum 4: vendredi 6 octobre 2006, 20 heures, à la salle communale de Chandolin.

Modérateur: Jean Bonnard, rédacteur en chef du Nouvelliste.

Invité: Jean-Michel Cina, conseiller d'Etat

Thème: Tourisme et aménagement du territoire.

«J'y suis favorable à 200%»

Le promoteur de Grimentz Rémy Vouardoux ne cache pas son enthousiasme face au projet de fusion des communes d'Anniviers. Le fait que les habitants de sa commune y gagnent, question porte-monnaie, est bien sûr réjouissant, mais ce n'est pas cela qui est décisif. Il rappelle que plus personne ne voudrait que l'école fasse un pas en arrière. «Or à l'époque, le projet faisait aussi un peu peur, même Ayer et Grimentz n'y avaient pas tout de suite adhéré. À l'instar de la fusion des écoles, aujourd'hui, il faut oser faire le pas pour les communes.»

Interrogé sur les bienfaits possibles de la fusion sur le tourisme, Rémy Vouardoux met en avant plusieurs arguments. D'abord il souligne que la fusion des sociétés de développement de St-Jean et Grimentz est une réussite complète. Le tourisme devrait donc se penser à l'échelle de la vallée. «Prenez les animations qui ont souvent lieu en même temps dans des endroits différents. Avec une meilleure coordination, on améliorerait leur efficacité et l'intérêt des touristes. En ayant une seule

Société de développement, nous aurions les moyens, par exemple, d'engager un animateur pour toute la vallée.»

Côté immobilier, la fusion des communes devrait permettre une plus grande professionnalisation dans les procédures d'octroi de permis de construire. «Plus le territoire politique est petit, plus les décideurs sont influençables. On pourrait se poser des questions de fond comme celle de savoir si on veut continuer à pratiquer une politique des constructions intégrées à l'architecture des villages, et l'appliquer de façon globale.» Rémy Vouardoux parle aussi de protection de l'environnement qui serait améliorée. «Quand on est dedans, on ne regarde pas toujours par le bon bout de la jumelle, les acteurs sont souvent jugés et parties, un peu de recul serait bénéfique.»

L'idée d'un bureau du cadastre unifié avec des horaires permettant d'obtenir un renseignement matin ou après-midi, cinq jours sur sept, voilà qui aurait de quoi réjouir le monde de l'immobilier. Si les communes fusionnent, on peut aussi imaginer voir s'ouvrir

un bureau de géomètres dans la vallée. «Actuellement nous envoyons des centaines de milliers de francs en plaine, cet argent pourrait rester en Anniviers et j'imagine bien la création de 2 voire 3 places de travail pour des géomètres.»

Le promoteur se réjouit de savoir que la surface à bâtir ne sera pas touchée par la fusion. Il signale que Grimentz a déjà commencé à chercher des solutions contre les lits non-marchands. Rémy Vouardoux est convaincu qu'après la fusion, l'état d'esprit des gens changerait, ils se sentiraient d'abord Annivardiens et se mettraient à regarder la vallée au-delà de leur commune actuelle, acceptant d'aller habiter un peu plus loin dans des zones superbes où les prix n'ont pas flambé. «Où que l'on soit en Anniviers, on est à dix minutes du centre de la vallée où certains services pourraient être délocalisés.» Et quand on parle de centre, ce peut être aussi bien Vissoie que Mission... «Anniviers et les anciennes communes: ce sera comme les quartiers d'une ville. Il n'y a pas de risque de perte d'identité!»

Informations pratiques

D'ici à la votation vous avez différentes possibilités de vous exprimer.

Un site Internet: www.anniviers.org

Une adresse e-mail: infusion@anniviers.org

Une adresse postale: INFusion - case postale 46 - 3961 Vissoie

Un numéro de fax: 027 475 60 31

Un numéro de téléphone: 027 475 14 55 pour demander les documents publiés sur le site internet www.anniviers.org en version «papier».

Impressum

INFusion est l'organe officiel de communication des communes du val d'Anniviers concernant le projet de fusion. Le journal est distribué gratuitement à tous les ménages du val d'Anniviers. **Conception:** ComE - Icogne. **Rédaction des textes:** Danielle Emery Mayor Paul Vetter - Martine Antonier - Philippe Chauv - Nathalie Getz. **Mise en page:** Sergio Pardo. **Impression:** Imprimerie de la Vallée. Pour des raisons de lisibilité, toute désignation de personne, de statut ou de fonction vise indifféremment l'homme ou la femme.